

République et canton de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2025-2030**

**Séance ordinaire du mardi 28 octobre 2025**

Salle du Conseil

**Procès-verbal**

Présences :

Conseil administratif

Pascal WASSMER – PLR – Le Centre	Conseiller administratif	
Claudine HENTSCH – EPA	Conseillère administrative	
Claire THIBAULT BULLIARD – PLR – Le Centre	Conseillère administrative	

Bureau du Conseil municipal

Eric WEHRLI - Assemblage	Président	
Anita PORDES - PLR	Vice-Présidente	
Marina RUBIERA	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Cédric ARNAUD - Assemblage		Nicole IMHOFF - Assemblage	
Elisabeth BÉRY - PLR		Thomas KRÄHENBÜHL - EPA	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR	Excusée	Dominique LAZZARELLI - PQJA	
Guillaume CLOCHÉ - EPA		Guy MUSY - EPA	
Morgan FLUCKIGER - PQJA		Patricia SCHAUENBURG - PQJA	
Blaise GIROUD - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA	
Romano GUARISCO - EPA		Mathias ZINGGELER - PLR	
Yves GUBELMANN – PLR			

Administratif : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale, et Mme Marina RUBIERA,  
secrétaire du bureau du CM.

Excusée : Mme BLANC-ODERMATT.

Public : 12.



**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
  - a) **Rapport de la commission Sociale, séance du 12 mai 2025,**
  - b) **Rapport de la commission Sociale, séance du 9 septembre 2025,**
  - c) **Rapport du Conseil de Fondation de la T'Anières, séance du 9 avril 2025,**
  - d) **Rapport de la commission Assainissement, séance du 17 juin 2025,**
  - e) **Rapport de la déléguée au feu, séance du 25 juin 2025,**
  - f) **Rapport de la commission Finances, séance du 8 septembre 2025,**
  - g) **Rapport de la commission Finances, séance du 6 octobre 2025,**
  - h) **Rapport de la commission Urbanisme, séance du 16 septembre 2025.**

**5. Projets de délibérations.**

**Délibération no 2025-20230 D – 003**

Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre de la requête définitive en autorisation de construire DD/336269/1 concernant la construction de 3 habitats groupés (58.8% THPE), garage souterrain, sondes géothermiques, abattage et/ou élagage d'arbres hors forêt (RCVA), sis chemin de Bézaley 31 et 31A, Route d'Hermance 334 A – Parcelle No 5127, 5128, 5731/RF 29 en zone 5 et zone 5 de développement.

**Délibération No 2025-2030 D – 004**

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2024.

**Délibération No 2025-2030 D – 005**

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 87'000 TTC pour la mise en œuvre d'un réseau de vidéosurveillance pour les parkings souterrains et les éco-points communaux.

**6. Projets de motions.**

**7. Projets de résolutions.**

**Résolution No 2025-2030 R 001**

Résolution du Conseil municipal relative au projet de 4<sup>e</sup> mise à jour du plan directeur cantonal « Genève 2030 »

**8. Présentation du projet de budget 2026 par Mme la Conseillère administrative en charge des finances.**

**9. Proposition(s) du Conseil administratif.**

Proposition du Conseil administratif de renvoi en commission des finances du projet de révision du règlement du Conseil municipal.

**10. Communication(s) du Conseil administratif.**

**11. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**

**12. Huis clos.**



M. Eric WEHRLI, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée ainsi que le public nombreux et fidèle.

Il excuse l'absence de Mme BLANC ODERMATT.

Avant d'entamer l'ordre du jour M. le Président souhaite remercier Mme LAZZARELLI pour son petit présent, il s'agit de bolets, offert à tous les membres de l'assemblée.

M. le Président propose ensuite de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 23 septembre 2025.

### **Point 1 - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 23 septembre 2025.

**Le procès-verbal de la séance du mardi 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.**

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

### **Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour**

M. le Président informe qu'un point doit être ajouté. Il s'agit du rapport de la commission assainissement, séance du 23 septembre 2025.

M. le Président demande si d'autres modifications à cet ordre du jour sont souhaitées. Il constate que tel n'est pas le cas.

**Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour à l'unanimité avec l'ajout précité.**

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

### **Point 3 – Communication(s) du bureau**

M. le Président donne lecture des communications du bureau :

- **Planning des séances du Conseil municipal et des commissions – 1<sup>er</sup> semestre 2026.**  
Une première version du planning a été distribuée aux Présidentes et Présidents qui feront un retour à l'administration d'ici le 15 novembre 2025. Après cette date le planning sera transmis à tous les Conseillers.
- **Opérations électorales pour l'année 2026 - nominations pour le local de vote :**
  - **8 mars 2026** : votation populaire
  - **29 mars 2026** : 1<sup>er</sup> tour de l'élection générale des magistrats et magistrats titulaires du Pouvoir judiciaire
  - **3 mai 2026** : 2<sup>e</sup> tour de l'élection générale des magistrats et magistrats titulaires du Pouvoir judiciaire
  - **14 juin 2026** : votation populaire
  - **27 septembre 2026** : votation populaire
  - **29 novembre 2026** : votation populaire

*M. le Président souligne qu'il est de tradition à Anières que ce soient les Conseillères et Conseillers municipaux qui sont en charge de la tenue des locaux de vote lors des opérations*



électorales, hormis lors des élections communales. Les instructions sont données directement par le service des votations et élections. Il est d'usage que la présidence et la vice-présidence ne soient pas du même parti politique, précise encore M. le Maire.

[Les propositions de nomination sont recueillies sur le siège comme indiqué ci-après]

- **8 mars 2026** : présidence : Mme PORDES ; vice-présidence : M. SOUCAS ; suppléance à la présidence assurée par M. GUBELMANN ; suppléance à vice-présidence : M. GUARISCO.
- **29 mars 2026** : présidence : Mme IMHOF ; vice-présidence : M. MUSY ; suppléance à la présidence assurée par M. FLUCKIGER ; suppléance à la vice-présidence : M. ARNAUD.
- **3 mai 2026** : présidence : M. GIROUD ; vice-présidence : M. CLOCHÉ ; suppléance à la présidence assurée par M. FLUCKIGER ; suppléance à la vice-présidence : M. WEHRLI.
- **14 juin 2026** : présidence : Mme BÉRY ; vice-présidence : Mme LAZZARELLI ; suppléance à la présidence assurée par M. ZINGGELER ; suppléance à la vice-présidence : M. ARNAUD.
- **27 septembre 2026 et 29 novembre 2026** : les nominations pour ces dates seront proposées dans les mois à venir.

Après les nominations, le Président demande aux Conseillères et Conseillers qui tiendront le local de vote de bien vouloir signer le formulaire à retourner au Service des votations après la fin de la séance.

➤ **La Revue 2025 – représentation du jeudi 6 novembre 2025.**

RDV à 17h30 pour un apéritif-dînatoire directement au Floky la Loutre – Bar (rue de Carouge 44).

Merci aux Conseillères et Conseillers de s'organiser pour le transport, qui ne sera pas organisé par la Mairie, en raison des travaux en cours à la rue de Carouge, totalement fermée à la circulation.

Le programme détaillé de la soirée sera communiqué prochainement aux Conseillers municipaux.

➤ **Voyage du Conseil municipal** : il se déroulera sur 3-4 jours en septembre – idéalement au jeûne genevois. Le montant de Chf. 1'000.- sera pris en charge par la Mairie et le restant du montant sera déduit des jetons de présence.

Le Conseil administratif propose les destinations suivantes : Stockholm, Berlin ou Rome.

Il est demandé aux Conseillères et Conseillers municipaux de réfléchir à ces propositions et la décision sera prise le 18 novembre, lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. le Président passe la parole à M. GUBELMANN qui suggère, si d'autres idées des Conseillères et Conseillers municipaux venaient à émerger, de les soumettre à l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports de commissions.

#### Point 4 – Rapport(s) de commission(s)

M. le Président cède la parole à Mme IMHOF, pour la lecture du rapport de la commission sociale, rédigé par M. RICCIUTI. Séance du 12 mai 2025.

a) Rapport de la commission Sociale. Séance du 12 mai 2025.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme IMHOF pour la lecture du rapport, puis il informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

**Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe à nouveau la parole à Mme IMHOF, pour la lecture du rapport de la commission Sociale. Séance du 9 septembre 2025.



**b) Rapport de la commission Sociale. Séance du 9 septembre 2025.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme IMHOF pour la lecture du rapport, puis il informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

**Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président cède la parole à Mme PORDES, qui donne lecture du rapport du Conseil de Fondation de la T'Anières, rédigé par Mme Caroline DOMBRE. Séance du 9 avril 2025.

**c) Rapport du Conseil de Fondation de la T'Anières. Séance du 9 avril 2025.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme PORDES pour la lecture du rapport, puis il informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

**Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président cède la parole à M. MUSY, qui donne lecture du rapport de la commission Assainissement. Séance du 17 juin 2025.

**d) Rapport de la commission Assainissement. Séance du 17 juin 2025.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. MUSY pour la lecture du rapport, puis il informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

**Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président cède la parole à Mme LAZZARELLI, qui donne lecture du rapport de la déléguée au feu. Séance du 25 juin 2025.

**e) Rapport de la déléguée au feu. Séance du 25 juin 2025.**

Après lecture du rapport, M. le Président passe la parole à Mme HENTTSCH, Conseillère administrative, laquelle fait remarquer à l'assemblée que malheureusement l'arbre tombé lors de l'intervention d'urgence mentionnée dans le rapport était un arbre remarquable, un ancien orme.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme LAZZARELLI pour la lecture du rapport et Mme HENTTSCH pour son intervention, puis il informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

**Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président cède la parole à M. GIROUD, qui donne lecture du rapport de la commission Finances. Séance du 8 septembre 2025.

**f) Rapport de la commission Finances. Séance du 8 septembre 2025.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. GIROUD pour la lecture du rapport, puis il informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

**Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe à nouveau la parole à M. GIROUD, Président de la commission finances, qui donne lecture du rapport de la commission Finances. Séance du 6 octobre 2025.



**g) Rapport de la commission Finances. Séance du 6 octobre 2025.**

Après lecture du rapport, M. le Président passe la parole à Mme HENTSCHE, Conseillère administrative, pour un complément d'information au sujet de l'estimation de Chf. 3'080'000 qui correspond en fait à une estimation effectuée en vue du transfert de la parcelle de Chevrens 100 depuis les comptes de la Fondation aux comptes de la commune et qui tenait compte, à l'époque, de l'autorisation en force.

Aujourd'hui les premiers échanges avec le comité référendaire montrent clairement que ce projet dans sa forme actuelle ne répond pas du tout aux attentes.

Les plans vont donc devoir être revus et une nouvelle autorisation sera demandée, que ce soit pour une future rénovation ou pour une démolition-reconstruction.

Par conséquent, une nouvelle estimation ne tiendra plus compte de cette autorisation en force et sera donc revue à la baisse en vue de la liquidation, qui est déjà en cours.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. GIROUD pour la lecture du rapport et Mme HENTSCHE pour son intervention, puis il informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

**Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président cède la parole à M. ZINGGELER, qui donne lecture du rapport de la commission Urbanisme. Séance du 16 septembre 2025.

**h) Rapport de la commission Urbanisme. Séance du 16 septembre 2025.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. ZINGGELER pour la lecture du rapport, puis il informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

**Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président cède à nouveau la parole à M. MUSY, qui donne lecture du rapport de la commission Assainissement. Séance du 23 septembre 2025.

**i) Rapport de la commission Assainissement. Séance du 23 septembre 2025.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. MUSY pour la lecture du rapport, puis il informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

**Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président propose ensuite de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

**Point 5 – Projet(s) de délibération(s)**

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2025-2030 D - 003.

**À l'unanimité des voix (15), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2025-2030 D - 003 – Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre de la requête définitive en autorisation de construire DD/336269/1 concernant la construction de 3 habitats groupés (58.8% THPE), garage souterrain, sondes géothermiques, abattage et/ou élagage d'arbres hors forêt (RCVA), sis chemin de Bézaley 31 et 31A, Route d'Hermance 334 A – Parcelle No 5127, 5128, 5731/RF 29 en zone 5 et zone 5 de développement.**



Mme HENTSCH, Conseillère administrative, informe que, suite à la demande du Conseil municipal ayant souhaité que le promoteur contacte les voisins pour les informer du projet, la réponse du promoteur ainsi que le courrier envoyé aux voisins et plusieurs réponses de ces derniers sont disponibles sur CMNet depuis quelques jours.

M. GUARISCO - comme déjà indiqué lors du Conseil municipal du 2 septembre et par mesure de cohérence avec le plan directeur communal (PDCom) largement adopté lors de la précédente législature, ainsi qu'avec le travail effectué par l'administration communale, le service de l'urbanisme avec les architectes et les promoteurs, en compatibilité avec la loi sur les constructions et installations – confirme que Ensemble pour Anières propose d'accepter l'octroi de cette dérogation.

M. GIROUD informe l'assemblée qu'il va voter non à cette délibération, étant donné qu'en campagne électorale et lors de différentes discussions avec la population aniéroise, plusieurs personnes se sont exprimées en défaveur de la densification. Il ajoute que la densification devrait être à visage humain mais le projet demande une dérogation car la densification monte à 60%. Selon M. GIROUD il ne s'agit pas de densification, puisque sur cette parcelle et tout le territoire de Bézaley jusqu'au chemin des Courbes le PDCom prévoit une zone de densification accrue. La densification accrue en zone 5 est de 48% et sur dérogation il est possible de monter à 60%. Selon M. GIROUD il s'agit de sur-densification. Il affirme ne pas être opposé au PDCom, selon lequel il a été décidé de densifier particulièrement cette zone, mais de s'opposer à la sur-densification. M. GIROUD ne remet pas en cause le projet, qui selon lui a des qualités, et il saisit cette occasion pour saluer le travail des architectes ; cependant, il aurait souhaité que le projet fasse un étage de moins et que le 48% soit respecté.

Il estime qu'il faut entendre la volonté d'une partie minoritaire de la population aniéroise de mettre un frein à la densification, tout en comprenant les argumentations des citoyens qui souhaitent densifier et sur-densifier, raison pour laquelle il votera non à cette dérogation. M. GIROUD ajoute que son choix de vote est également un témoignage aux habitants directement concernés par le projet et qui ont écrit à la commune, dont certains sont dans le public, qu'ils ont été entendus.

M. le Président remercie M. GIROUD pour son intervention et passe la parole à M. ZINGGELER.

M. ZINGGELER reprend les éléments de ce projet qui lui semblent essentiels.

Tout d'abord, pour reprendre ce qui a été dit par M. GUARISCO il s'avère que la commune d'Anières a adopté récemment un nouveau PDCom, prévoyant que cette zone est en zone de densification accrue.

Le PDCom précédent prévoyait déjà que cette zone soit en zone de densification accrue. La commune a donc décidé que s'il devait y avoir une densification particulièrement importante ce serait à cet endroit de le faire.

Il rappelle que les modifications successives de la loi sur l'aménagement du territoire ont pour objet de réduire la zone à bâtir et donc pour corollaire d'utiliser au mieux la denrée rare qui est le terrain à bâtir. Il est juste que la LCI (Loi sur les installations diverses) et la disposition de la LCI applicable en l'espèce permet une densification allant jusqu'à 60%.

Cela n'est possible que sur les parcelles qui atteignent au moins 5'000 m<sup>2</sup>, ce qui est une denrée très rare en zone 5, soit en zone villa, et donc à nouveau ce projet est un projet effectivement un peu exceptionnel mais aussi de par toutes ses spécificités.

La présentation du projet par les architectes a permis de constater que le projet était qualitatif et que toutes les précautions possibles ont été prises, afin de réduire l'impact sur les voisins.

M. ZINGGELER comprend parfaitement les voisins qui ont écrit à la commune et constate qu'ils craignent comme tout un chacun qui serait confronté à des travaux des allers-retours de camions et des problématiques liées à l'ensoleillement ou au vis-à-vis. M. ZINGGELER ajoute qu'il a eu l'impression que toutes ces problématiques ont été prises en compte par les porteurs du projet et il constate qu'une densification à 60% au lieu de 48% ne veut pas encore dire que les bâtiments seront plus hauts, le gabarit étant le même ou que les problématiques liées au vis-à-vis et à l'ensoleillement seront plus importantes.

En l'occurrence le projet prévoit effectivement une dérogation à cette densification mais, dans le cas d'espèce, au vu de la zone, du projet lui-même et de cette parcelle un peu exceptionnelle qui dépasse donc les 5'000 m<sup>2</sup>, il paraît opportun et en cohérence avec le PDCom tout récent et qui vient d'être adopté d'accepter ce projet.

M. le Président remercie M. ZINGGELER pour son intervention.



La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération.

Puis, M. le Président met la délibération suivante au vote :

**Délibération N° 2025-2030 D - 003**

**Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre de la requête définitive en autorisation de construire DD/336269/1 concernant la construction de 3 habitats groupés (58.8% THPE : Très hautes performances énergétiques), garage souterrain, sondes géothermiques, abattage et/ou élagage d'arbres hors forêt (RCVA : Règlement sur la Conservation de la Végétation Arborée), sis chemin de Bézaley 31 et 31A, Route d'Hermance 334 A – Parcellle No 5127, 5128, 5731/RF 29 en zone 5 et zone 5 de développement.**

Vu la demande d'autorisation définitive DD/336269/1, déposée en date du 30 janvier 2025 et compléments modificatifs en date du 10 juillet 2025 auprès du Département du territoire, par la société requérante Kerolis AG, relative à la construction de 3 habitats groupés (58.8% THPE), garage souterrain, sondes géothermiques, abattage et/ou élagage d'arbres hors forêt (RCVA), sis chemin de Bézaley 31 et 31A, Route d'Hermance 334 A – Parcellle No 5127, 5128, 5731/RF 29 en zone 5 et zone 5 de développement

Vu que le projet prévoit une surface de plancher habitable de 58.8% de la surface du terrain et que la dérogation sollicitée est compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier,

Vu le rapport de la commission Urbanisme du 24 juin 2025 ;

Vu la révision du Plan directeur communal, stratégie de densification de la zone 5 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et 59, al. 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses, du 14 avril 1988,

Sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal  
décide  
par 10 oui, 5 non, 0 absentions**

1. D'accepter de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces, pour le projet de construction DD/336269/1 concernant la construction de 3 habitats groupés (58.8% THPE), garage souterrain, sondes géothermiques, abattage et/ou élagage d'arbres hors forêt (RCVA), sis chemin de Bézaley 31 et 31A, Route d'Hermance 334 A – Parcellle No 5127, 5128, 5731/RF 29 en zone 5 et zone 5 de développement, avec un indice d'utilisation du sol de 58.8%.

\*\*\*\*\*

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2025-2030 D - 004.

**À l'unanimité des voix (15), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2025-2030 D - 004 – Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2024.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération.

M. le Président cède ensuite la parole à M. GIROUD pour des remarques concernant le rapport qu'il a lu au sujet de cette approbation.

Il affirme que c'est une opportunité qui a été gâchée, étant donné que cet actif aurait pu être réévalué correctement au 31 décembre, estime-t-il.



Aujourd’hui il craint que ce soit comme si la votation du 24 novembre n’avait pas existé et la population va continuer à se poser des questions sur les montants qui ont été perdus en refusant ce projet. M. GIROUD ajoute que cela alimente des polémiques et qu’il aurait souhaité que les comptes parlent d’eux-mêmes et soient clairs et transparents.

Le vote aura lieu car la fondation n’a pas jugé utile de le faire, ni le comptable et le réviseur encore moins et il n’y a pas de volonté de changer cela.

Cependant pour les comptes de 2025, étant donné qu’au 5 juin un bilan intermédiaire de liquidation doit obligatoirement être effectué, M. GIROUD souhaiterait que les liquidatrices de la fondation qui sont présentes à la séance de ce soir, s’attellent au maximum de transparence, notamment en incluant aux annexes un tableau par catégorie, afin que les rumeurs qui circulent dans le village sur les indemnités des honoraires d’architectes cessent.

Il ajoute qu’un tableau récapitulatif des frais principaux sur une dizaine de catégories, expliquant les charges sur les 5 dernières années, serait souhaitable et permettrait de mettre au clair une fois pour toutes ce sujet.

M. GIROUD relève aussi que le seuil de matérialité fixé à Chf. 40'000 par le réviseur signifie que les éventuelles erreurs qui totalisent moins de Chf. 40'000 ne sont pas corrigées. En observant le montant des charges de Chf 31 079.35, lesdites charges auraient pu être mises à zéro et le réviseur n’aurait rien corrigé. Il ajoute que ses remarques ne reflètent pas une volonté de précision au franc près ; il s’agit plutôt de la volonté d’apaiser les questionnements des habitants sur ce qui s’est réellement passé dans cette Fondation. Bien que les liquidatrices actuelles ne soient pas responsables des faits pour les années 2009 à 2020, M. GIROUD les encourage à fournir dans les annexes des informations volontaires et à expliquer ce qui s’est fait également durant les 10 ans où la fortune de la Fondation a diminué d’un montant non négligeable.

M. GIROUD conclut en ajoutant qu’il a beaucoup d’espérance pour 2025 et il espère que lorsqu’on se retrouvera en octobre 2026 ce sujet pourra être définitivement enterré.

M. le Président remercie M. GIROUD pour son intervention.

Puis, M. le Président met la délibération suivante au vote :

**Délibération No 2025-2030 D – 004**

**Proposition du Conseil administratif relative à l’approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d’Anières pour le logement » - Exercice 2024.**

Vu l’exposé des motifs ;

Vu l’article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d’Anières pour le logement » du 16.02.2010 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2024 de la « Fondation de la commune d’Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l’organe de révision Berney Associés à Genève du 13 juin 2025 2025 ;

Vu le préavis favorable sur les comptes 2024 de la fondation de la commune d’Anières pour le logement, pris à l’unanimité par le Conseil de fondation de la commune d’Anières par voie circulaire;

Vu le préavis favorable sur les comptes 2024 de la fondation de la commune d’Anières pour le logement, pris par l’Exécutif le 7 avril 2025 ;

Vu le préavis favorable à l’unanimité de la commission des finances du 13 mai 2025, sous condition de l’audition des comptes ;

Vu l’article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal**

**décide**

**par 14 oui – 0 non – 1 abstention**



1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2024 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de **CHF 31'079.35** de charges et de **CHF 11'399.45** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à **CHF 19'679.90**.
2. D'approuver la diminution de la fortune nette de **CHF 19'679.90**.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024 totalisant tant à l'actif qu'au passif **CHF 4'655'982.73**.

M. le Président passe la parole à Mme HENTSCH, Conseillère administrative, qui remercie l'assemblée d'avoir voté les comptes et souhaite rassurer la population en ajoutant que ces comptes ont été revus par les réviseurs et la fiduciaire.

Elle ajoute que les réviseurs et la fiduciaire en question revoient et analysent les comptes de plusieurs associations, fondations et communes genevoises.

En sachant que le contrôle exigé par la surveillance des communes est des plus exigeants, comme notre comptable peut aisément le confirmer, il apparaît évident qu'aucune somme d'argent n'a été cachée où que ce soit, continue-t-elle.

Mme HENTSCH souhaite que cela soit bien clair.

Elle ajoute que dans la liquidation il y aura le plus de clarté que possible et souligne le fait qu'un échéancier des coûts liés au projet a déjà été transmis au comité référendaire. Les chiffres qu'il contient sont clairement visibles et ouverts aux référendaires, donc au public.

M. le Président remercie Mme HENTSCH pour son intervention.

\*\*\*\*\*

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2025-2030 D - 005.

**À l'unanimité des voix (15), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2025-2030 D - 005 – Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 87'000 TTC pour la mise en œuvre d'un réseau de vidéosurveillance pour les parkings souterrains et les éco-points communaux.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération.

Puis, M. le Président met la délibération suivante au vote :

#### **Délibération N° 2025-2030 D - 005**

**Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 87'000 TTC pour la mise en œuvre d'un réseau de vidéosurveillance pour les parkings souterrains et les éco-points communaux**

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport du 19 septembre 2025 synthétisant les atteintes aux biens constatées sur les sites des parkings souterrains communaux ;

Vu le rapport du 19 septembre 2025 synthétisant les incivilités – dépôts sauvages – et les nuisances sonores – non-respect des horaires d'utilisation – constatées sur les sites des éco-points communaux ;

Vu que les mesures actuelles – signalétique, contrôles périodiques du personnel communal, déchetterie mobile – ne suffisent pas à juguler les incivilités, il est proposé de mettre en place un système de vidéosurveillance des sites des parkings souterrains et des éco-points communaux précités ;

Vu ce qui précède, il est nécessaire de réaliser des travaux de courant faible et de signalétique pour mettre en œuvre un réseau de vidéosurveillance pour les parkings souterrains et les éco-points communaux précités ;



Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 23 septembre 2025 ;  
Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal**

**décide**

**à l'unanimité (15 oui)**

1. D'accepter la mise en place d'un système de vidéosurveillance dans l'ensemble des parkings souterrains communaux d'Anières et dans le périmètre des tous les éco-points communaux.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 87'000 TTC destiné à la réalisation des travaux énoncés au point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 87'000 TTC au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée en 2025.
5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°2.

\*\*\*\*\*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

**Point 6 – Projet(s) de motion(s)**

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

**Point 7 – Projet(s) de résolution(s)**

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la résolution N° 2025-2030 R - 001.

**À l'unanimité des voix (15), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la résolution N° 2025-2030 R - 001 – Résolution du Conseil municipal relative au projet de 4<sup>e</sup> mise à jour du plan directeur cantonal « Genève 2030 ».**

M. le Président donne en premier lieu lecture de la résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président met la résolution suivante au vote :

**Délibération N° 2025-2030 D - 001 - Résolution du conseil municipal relative au projet de 4<sup>e</sup> mise à jour du plan directeur cantonal « Genève 2030 ».**

Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 29, alinéa 3, et 30 A alinéa 2 ;



Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (La LAT - L 1 30), en particulier l'art. 5, al. 3 ;

Vu le Plan directeur cantonal 2030 adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 et les mise à jour adoptées en 2021, 2023 et 2024 ;

Vu la résolution du Conseil municipal relative au projet de mise à jour du Plan directeur cantonal « Genève 2030 » : concept de l'aménagement cantonal et schéma directeur du 13 juin 2017 ;

Vu le courrier du Département du territoire du 5 juin 2025 concernant la consultation des communes genevoises et des territoires voisins du 10 juin au 10 octobre 2025 sur le projet de 4e mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 ;

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et Constructions » du 24 juin 2025 ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 23 septembre 2025 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal  
à l'unanimité (15 oui)**

1. Prend acte du projet de la quatrième mise à jour du Plan directeur cantonal Genève 2030 ;
2. Approuve dans son principe, les modifications apportées au Plan directeur cantonal 2030 pour le volet « Patrimoine » uniquement ;
3. Désapprouve dans son principe, les modifications apportées au Plan directeur cantonal 2030 pour le volet « Décharge » uniquement, aux motifs suivants :
  - Les observations ci-dessous sont valables pour la décharge de type A décrite dans la troisième mise à jour du Plan directeur cantonal en force ainsi que pour la décharge de type B décrite dans la quatrième mise à jour du Plan directeur cantonal.
  - La Commune s'oppose à l'extension de la décharge et au doublement de sa surface d'emprise au nord-ouest jusqu'en limite du chemin des Assets.
  - La Commune s'oppose au changement d'affectation de la décharge en type B pour stocker des matériaux d'excavation faiblement ou peu pollués, et les déchets composés principalement de matériaux inertes (minéraux, céramiques, verre) ;

Si ce projet devait néanmoins être réalisé, la commune d'Anières demande à ce que :

- a) l'accès à cette décharge se fasse uniquement depuis la route de Thonon après la douane et non depuis la route de l'Hospice ;
- b) des plantations d'arbres et de végétations soient réalisées sur les futurs andains localisés sur toute la périphérie de la future décharge ;
- c) elle soit associée de manière active et décisionnelle aux étapes de planification ultérieures, à savoir le plan de zone de la décharge (plan d'affectation) ;
- d) les éléments décrits dans son Plan directeur communal en lien avec le renforcement de l'identité et la fonctionnalité de l'espace rural, et avec le renforcement de la structure bocagère historique, soient mis en œuvre sur le périmètre de la future décharge.

---

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour, soit la présentation du projet de budget 2026 par Mme la Conseillère administrative en charge des finances.



## Point 8 – Présentation du projet de budget 2026

M. le Président passe la parole à Mme THIBAULT BULLIARD, Conseillère administrative en charge des finances.

[Une présentation Powerpoint est projetée à l'écran.]

Mme THIBAULT BULLIARD présente le document relatif au projet de budget 2026 de la Commune d'Anières, qui a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des services communaux. Il traduit la volonté du Conseil administratif de maintenir des prestations de qualité pour la population, tout en assurant une gestion prudente et responsable.

Le contexte demeure marqué par des revenus fiscaux fluctuants, une conjoncture économique incertaine pour les placements financiers, le renforcement du dispositif de péréquation intercommunale et un projet de loi relatif à la péréquation intercantonale en cours d'étude.

Ces paramètres ont été intégrés dans l'élaboration de ce budget qui a ainsi été établi sur une base conservatrice, privilégiant la stabilité, l'anticipation et la pérennité des finances communales.

Les points traités dans le plan de présentation sont les suivants :

- ❖ Définition du budget.
- ❖ Les centimes additionnels.
- ❖ Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2026.
- ❖ Les prévisions et recommandations.
- ❖ Analyse fonctionnelle du budget.
- ❖ Les amortissements.
- ❖ Charges et revenus du budget de fonctionnement 2026.
- ❖ Les investissements du patrimoine administratif – prévisions de dépenses.
- ❖ Conclusion.

### Définition du budget

Le budget communal est élaboré chaque année par le Conseil administratif. Il présente les recettes et les dépenses prévisionnelles pour l'exercice à venir.

On distingue deux composantes : le budget de fonctionnement, qui regroupe les charges et revenus courants, et le budget d'investissement, consacré aux projets à long terme.

Le budget de fonctionnement doit être équilibré. Un excédent de charges est toutefois admis à concurrence maximale de ses amortissements s'il est couvert par son capital propre, selon l'art 115 du Règlement d'application de la loi sur l'Administration des communes.

Chaque commune a l'obligation de faire approuver un budget annuel par le Conseil municipal, puis de le transmettre pour approbation au Conseil d'état sous forme d'un arrêté. Le budget n'est donc pas seulement un document financier, mais aussi un acte politique, car il fixe les objectifs communaux en matière de fonctionnement et d'investissement ainsi que les moyens d'y parvenir.

### Les centimes additionnels

Le centime additionnel représente la part d'impôt communal calculée sur l'impôt cantonal. Pour 2026, le taux du centime est maintenu à 31. Ce choix traduit la volonté du Conseil administratif de préserver l'attractivité fiscale d'Anières tout en maintenant des prestations de qualité. Avec un taux de 31, la commune se situe dans la moyenne basse du canton.

### Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2026

Concernant les charges, l'estimation de la part d'Anières à la compensation financière versée aux communes frontalières françaises est d'un montant de CHF 88 148.

Pour la péréquation intercommunale ce montant est de CHF 3 861 341.



Concernant les recettes, pour l'exercice 2026, la valeur du centime personnes physiques PP et personnes morales PM a été estimée à CHF 450 807, correspondant à une recette prévisionnelle de CHF 13 975 017.

Pour 2025, la valeur du centime a été réévaluée à CHF 440 780, générant une recette estimée à CHF 13 664 180. A cela s'ajoute un différentiel négatif de CHF – 438 165, qui sera enregistré dans les comptes 2025, sous réserve de confirmation lors du bouclage des comptes de l'exercice en cours.

#### Les prévisions et recommandations

Tenant compte des éléments communiqués par le Département des finances et la volonté de continuer d'adopter une position de prudence, le Conseil administratif recommande :

- de maintenir le taux du centime additionnel à 31 ;
- d'estimer la valeur du centime pour le budget 2026 à CHF 459 205, soit au total 14 235 355 au lieu des CHF 450 807 annoncés par le Département des finances.

Le budget a été établi sur la base des estimations fiscales arrêtées à fin juin. Les données actualisées à fin septembre font toutefois apparaître une différence positive de CHF 3 952 407, traduisant une évolution plus favorable des recettes fiscales que prévu initialement. Malgré cette évolution, le Conseil administratif applique une gestion prudente et anticipative face à une forte concentration des revenus fiscaux. En effet, une infime part des contribuables représente à eux seuls près de 80 % des recettes fiscales communales. Cette dépendance rend la commune particulièrement sensible à toute variation de leur situation financière ou à un départ éventuel. Pour garantir la stabilité, le Conseil administratif privilie une politique de réserves solides, une stricte maîtrise des charges et à ne pas recourir à l'endettement.

#### Analyse fonctionnelle du budget

Mme la Conseillère administrative présente ensuite l'analyse du budget 2026, qui est toujours effectuée par fonctions des charges et des revenus :

##### 0 – Administration générale

Cette fonction regroupe le Conseil municipal, l'Exécutif, les services généraux et les immeubles du patrimoine administratif.

L'écart des charges entre 2025 et 2026 est de - 659 816 CHF. Cette diminution s'explique par une réduction de la masse salariale, des honoraires externes, des amortissements et des charges liés aux immeubles du patrimoine administratif.

L'écart des revenus est de - 2 150 CHF. Cette légère baisse résulte d'un ajustement des indemnités d'assurance.

##### 1 – Ordre et sécurité publique

Cette fonction comprend la sécurité publique, l'état civil, le service du feu et la protection civile. La hausse des charges pour un montant de 36 474 CHF provient de la mise aux normes d'un abri de protection civile prévue en 2026.

##### 2 – Formation

Cette fonction couvre les bâtiments scolaires, l'accueil de jour et l'école. L'augmentation des charges pour un montant de CHF 319 457 est liée principalement à l'amortissement de l'agrandissement de l'école.

##### 3 – Culture, sport et loisirs

Cette fonction regroupe les activités culturelles, sportives et de loisirs, ainsi que les parcs et jardins.

L'écart des charges est de - 192 878 CHF et résulte de la réduction du budget manifestations, principalement celle du 1<sup>er</sup> aout et des subventions.



Cette évolution traduit une gestion plus sobre tout en préservant le soutien essentiel au tissu associatif, sportif et culturel local.

#### 4 – Santé

Cette fonction comprend le sauvetage et la santé publique

Les charges augmentent de CHF 23 150 en raison de la 1<sup>ère</sup> annuité de l'amortissement de la subvention d'investissement COHERAN accordée au service de sauvetage d'Hermance.

#### 5 – Sécurité sociale

Cette fonction couvre les prestations aux familles, les crèches et l'aide sociale.

Les charges baissent de - 75 841 CHF en raison de la réduction des subventions, tandis que les revenus diminuent de - 16 607 CHF suite à la baisse de la contribution de la fondation pour l'accueil préscolaire.

#### 6 – Transports

Cette fonction regroupe les routes communales, les transports publics et les télécommunications.

La baisse des charges d'un montant de 166 047 CHF est liée à la diminution des budgets d'entretien et du réseau de fibre optique.

La baisse des revenus d'un montant de CHF 54 720 CHF est en lien avec le ralentissement des nouveaux raccordements.

#### 7 – Protection de l'environnement

Cette fonction comprend la gestion de l'eau, des déchets et du cimetière, ainsi que la protection de l'environnement.

Les charges diminuent de 73 725 CHF suite aux amortissements complémentaires réalisés en 2024 ; en parallèle, le budget du service urbanisme et environnement a été reclasé dans cette fonction, ce qui compense partiellement cette baisse.

Les revenus progressent de 76 700 CHF grâce au loyer versé par le Fonds intercommunal d'assainissement.

#### 8 – Economie publique

Cette fonction comprend les banques et l'électricité.

Les revenus augmentent de 11 037 CHF en partie grâce à la redevance versée par les Services Industriels de Genève.

#### 9 – Finances et impôts

Cette fonction regroupe les impôts, la péréquation financière, les placements et les immeubles du patrimoine financier.

Les charges diminuent de 7 097 544 CHF en raison de la baisse de la contribution à la péréquation.

La baisse des revenus est de - 7 892 786 CHF selon les estimations fiscales annoncées fin juin et retenues pour l'élaboration de ce budget.

Pour rappel, la péréquation financière intercommunale est un mécanisme de solidarité qui vise à réduire les inégalités entre les communes. Elle est calculée sur la base de la fiscalité N-2, ainsi, pour 2026, les revenus fiscaux pris en compte correspondent à ceux de l'année 2024.

#### Les amortissements

Il faut distinguer 2 types d'amortissement.

1. Amortissements planifiés avec les montants prévus pour l'amortissement des investissements existants.



## 2. Amortissements complémentaires avec les montants supplémentaires budgétés pour anticiper ou accélérer l'amortissement de certains investissements.

Pour l'année 2025, une délibération sera soumise au Conseil municipal de décembre, en vue de la comptabilisation d'amortissements complémentaires lors du bouclage des comptes 2025.

### Charges du budget de fonctionnement 2026

Les charges se répartissent entre neuf fonctions principales, selon les pourcentages suivants :

Administration générale : 22 %

Ordre et sécurité publics : 5%

Formation : 9%

Culture, sport et loisirs : 4 %

Santé : inférieur à 1%

Sécurité sociale : 12 %

Transports : 11%

Protection de l'environnement : 6 %

Finances et impôts : 31 %

Les plus importantes charges concernent donc sans surprises la fonction impôts, soit la péréquation intercommunale et l'administration générale.

### Revenus du budget de fonctionnement 2026

La structure des revenus montre une forte dépendance à la fiscalité, qui représente la grande majorité des recettes de la commune et couverte majoritairement par une infime part de contribuables. Les autres revenus proviennent des contributions intercommunales, des redevances de services et de la gestion des biens publics.

### Comparatif années 2024-2025-2026

Le budget 2026 prévoit un excédent de revenus de 39 490 francs. Ce résultat positif confirme la stabilité financière d'Anières. Si les prévisions fiscales se confirment, un excédent est à prévoir qui pourra être affecté à la réserve conjoncturelle ou servir à des amortissements complémentaires. Concernant les comptes 2024, il est à relever que le résultat positif est principalement lié aux placements financiers, lesquels ont compensé la baisse des revenus fiscaux enregistrée au cours de la même année.

- Baisse de la fiscalité entre 2023 et 2024 : - 9 400 000 CHF
- Résultat des placements financiers : + 10 200 000 CHF

En ce qui concerne la différence entre les budgets 2025 et 2026, il convient de préciser que la forte diminution de la péréquation financière, d'un montant de 6 640 320 CHF, soit - 63 %, a eu un impact significatif sur les charges communales.

### Les investissements du patrimoine administratif

Le patrimoine administratif est composé des actifs détenus par la Commune pour l'accomplissement direct des tâches publiques. Il s'agit de toutes les dépenses et recettes pour l'achat, la réalisation et l'amélioration des biens dont la durée de vie s'étend sur plusieurs années et qui créent ou augmentent la valeur des actifs nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Le seuil d'activation est de CHF 100'000.

Passage en revue des dépenses d'investissement, à caractère prévisionnel :

Chauffage à distance : CHF 1 130 000

Bâtiment provisoire : CHF 163 600

Aménagements extérieurs de la place du Haut : CHF 250 000

Parking provisoire Côte-d'Or : CHF 50 000

Bulle de tennis : CHF 725 500



Agrandissement de l'école : CHF 3 600 000

Modération du trafic à la douane : CHF 280 000

Eco-points : CHF 20 000

Projets de modération du trafic sur la commune : CHF 137 296

Restaurant scolaire : CHF 1 950 000

Stade des Ambys : CHF 2 250 000

Passage piétons route de Chevrens (hauteur de Bassy) : CHF 102 000

Parking route d'Hermance : CHF 1 650 000

Fonds intercommunal pour le développement urbain : CHF 291 000

Soit un total des prévisions de dépenses pour le patrimoine administratif en 2026 de CHF 12 599 396.

#### Les investissements du patrimoine financier

Rénovation Avallons 44-50 : CHF 720 000

Aménagement extérieur du Clos-les-Noyers : CHF 100 000

Rénovation énergétique Hermance 287-289 : CHF 600 000

Etude de faisabilité de l'immeuble LUP (logement d'utilité publique) : CHF 50 000

Etude de faisabilité Chevrens 100 : CHF 30 000

Soit un total des prévisions de dépenses pour le patrimoine financier en 2026 de CHF 1 500 000.

Le total des dépenses d'investissement pour le patrimoine administratif et pour le patrimoine financier cumulé représente un montant de CHF 14 099 396.

#### Conclusion

En conclusion, il a été convenu pour ce projet de budget 2026 de fixer la production du centime à 459 205 CHF, au lieu de 450 807 CHF annoncé par le département des finances en juin. Ce budget 2026 est équilibré et dégage un excédent de revenu de CHF 39 490. Il reflète une gestion prudente et anticipative. Nous restons attentifs à l'évolution des recettes fiscales et à la conjoncture économique, mais confiants dans la solidité d'Anières et dans sa capacité à poursuivre un développement équilibré.

#### **Le projet de budget 2026 est équilibré et présente :**

**Aux revenus : 19'063'240 CHF**

**Aux charges : 19'023'750 CHF**

**Soit un excédent de revenus de : 39'490 CHF**

Mme la Conseillère administrative prie M. le Président de bien vouloir soumettre au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de budget 2026 à la commission des finances du 11 novembre prochain, pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives lors de la séance du 9 décembre.

M. le Président remercie Mme THIBAUT BULLIARD pour cette présentation très détaillée et très claire.



Avant l'entrée en matière, M. le Président informe les Conseillères et Conseillers qu'il sera répondu uniquement aux éventuelles questions d'ordre général et de compréhension, sans entrer dans le débat, car le projet de budget sera débattu et éventuellement amendé en commission.

M. le Président cède la parole à M. CLOCHÉ au sujet des investissements 2026 notamment pour la Place de la Côte-d'Or qui, sauf erreur de sa part, ont été investis en 2025.

Mme HENTSCH répond qu'il s'agit d'un petit bout de terrain qui fera la liaison entre l'aménagement du préau et la Place de la Côte-d'Or. Effectivement ce petit bout de terrain fait partie du crédit d'investissement voté de la place de la Côte-d'Or.

Elle ajoute que de plus amples explications à ce sujet seront données en commission des finances lors du budget d'investissement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président fait voter l'entrée en matière pour la proposition de Mme la Conseillère administrative en charge des finances de renvoyer le projet de budget 2026 pour étude et vote en commission des finances du 11 novembre 2025.

**À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour la proposition de Mme la Conseillère administrative en charge des finances de renvoyer le projet de budget 2026 pour étude et vote en commission des finances du 11 novembre 2025.**

M. le Président propose de faire voter le renvoi de ce projet de budget 2026 à la commission des Finances du 11 novembre 2025 pour étude et préavis.

**À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal accepte le renvoi du projet de budget 2026 à la commission des Finances du 11 novembre 2025 pour étude et préavis.**

M. le Président informe l'assemblée que la présentation du budget de Mme Mme THIBAUT BULLIARD sera mise sur CMNet à disposition des Conseillers.

M. le Président cède la parole à Mme THIBAUT BULLIARD qui salue le travail remarquable en termes d'investissement et de qualité de Mme CHAVAZ, responsable des finances, qui a beaucoup aidé Mme THIBAUT BULLIARD à la préparation de cette séance.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les propositions du Conseil administratif.

#### **Point 9 – Proposition(s) du Conseil administratif**

M. le Président passe la parole à M. Pascal WASSMER, qui n'a pas de propositions.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme Claudine HENTSCH, qui n'a pas de propositions.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme Claire THIBAULT BULLIARD, qui n'a pas de propositions.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les communications du Conseil administratif.



## Point 10 – Communication(s) du Conseil administratif

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

### Sécurisation du passage piétons de l'arrêt Marguerite

Les travaux de génie civil ont été terminés la semaine passée. L'éclairage des passages piéton est obligatoire. Les SIG ont un problème de livraison auprès de leurs fournisseurs concernant un élément d'éclairage, qui sera disponible le 17 ou le 18 novembre. C'est uniquement à ce moment-là que le passage piétons sera mis en service.

Avant cela l'ancien passage piétons sera utilisé et les barrières seront retirées le 18 novembre.

M. le Maire ajoute, pour information, qu'en commission assainissement il avait présenté un plan illustrant la pose de deux îlots au centre de la route, afin d'empêcher le dépassement du bus dans les deux sens de la circulation.

Depuis, les TPG ont fait opposition à la pose de l'îlot devant être positionnée du côté de la ville de Genève, en raison des empêchements de manœuvrer leurs bus. Pour cette raison, l'installation de l'îlot a été abandonnée par le canton et le seul îlot qui subsistera est celui qui se trouvera du côté d'Hermance.

### Travaux de modération du trafic de la douane d'Anières

Les travaux débuteront le 2 mars 2026 et la fin des travaux est prévue pour le 31 juillet 2026.

### Abaissement de la vitesse à 60 km/h hors localité sur la route de Chevrens

Les Conseillères et Conseillers ont été informés par publication dans la FAO de l'enquête publique le 16 juin et de l'arrêté le 29 août.

La pose de la signalisation sera effectuée en coordination avec Hermance d'ici fin janvier 2026.

Une communication sera adressée aux riveraines et riverains du chemin avant la pose de la signalisation via un tout-ménage.

M. le Président remercie M. le Maire pour ses communications.

M. le Président cède la parole à M. GUBELMANN qui rebondit sur l'intervention de M. le Maire et se dit extrêmement choqué du fait qu'une opposition puisse être faite par les TPG concernant l'îlot qui ne pourra donc pas être réalisé.

Il avait cru comprendre, lorsque ce sujet avait été abordé en séance du Conseil municipal, que ces îlots seraient des bornes souples.

M. le Maire confirme qu'il s'agit de bornes souples comprenant également un petit élément pouvant être chevauché.

M. le Maire ajoute qu'il a témoigné son mécontentement au Département.

M. le Président passe la parole à M. GIROUD qui demande si l'installation de l'îlot est bloquée le temps de l'opposition ou si l'installation a été définitivement abandonnée en raison de l'entrée en force de l'opposition.

M. le Maire rappelle que l'installation est du domaine cantonal et que le canton, qui a donné suite aux réclamations des TPG, n'a pas construit l'îlot qui était prévu.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme Claudine HENTSCH, qui n'a pas de communications.

\*\*\*\*\*



M. le Président passe la parole à Mme THIBAULT BULLIARD.

## Vie culturelle

- 6<sup>e</sup> édition du festival de BD – 8 et 9 novembre à la Salle communale  
Une trentaine d'artistes de la bande dessinée, du manga et du livre illustré seront présents. Il y aura des ateliers et plusieurs stands de restauration.  
Mme THIBAULT BULLIARD invite l'assemblée à participer à cet évènement et à le promouvoir.
  - Concert de Lael Naele - vendredi 21 novembre à la chapelle d'Anières  
dans le cadre du festival Les Créatives, festival genevois dédié aux créations artistiques des femmes et des minorités de genre.

Les deux évènements indiqués ci-dessus sont soutenus par la Commune d'Anières.

\* \* \* \* \*

## Agenda sportif

Fun run le 16 novembre - organisé par Anières Bouge, avec un départ prévu depuis l'Hospice Général.

\*\*\*\*\*

## Manifestations

Noël de l'école le 2 décembre.

Cette date a été conditionnée par l'agenda de la metteuse en scène qui visiblement a beaucoup de succès.

\* \* \* \* \*

Compte rendu administratif et financier 2024

Il a été mis en ligne aujourd’hui et sera distribué dans les boîtes aux lettres aux alentours du 4 novembre.

\* \* \* \* \*

M. le Président remercie Mme THIBAULT BULLIARD pour ces communications.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

## **Point 11 – Question(s) écrite(s) ou orale(s)**

M. le Président évoque les 3 questions écrites de Mme BÉRY concernant le Plan directeur communal et passe la parole à Mme HENTSCH, Conseillère administrative.

Mme HENTSCHE – attendu qu'une nouvelle législature vient de commencer – illustre la procédure relative à l'adoption par le Conseil municipal de la résolution votée par l'ancienne législature à ce sujet et affiche les questions de Mme BÉRY.



[Une présentation Powerpoint est projetée à l'écran.]

Question 1

*A quelle date la commune d'Anières a-t-elle soumis aux autorités cantonales son plan directeur communal révisé (PDCom) à la suite de la nouvelle consultation publique sur la stratégie d'évolution de la zone 5 ?*

Pour rappel, Mme HENTSCH ajoute que la densification accrue correspond à cette partie du centre du village. Le PDCom a été transmis à l'Office de l'urbanisme pour examen de conformité au plan directeur cantonal, étant donné que le PDCom d'Anières est un document qui se décline et ne peut pas être à l'opposé du plan directeur cantonal.

Cela a été fait en janvier 2025 et, après des échanges entre les services du canton et l'administration communale, le courrier donnant l'accord du chef du Département du territoire à l'Exécutif communal pour soumettre le PDCom au Conseil municipal pour adoption a été adressé le 15 avril 2025. Suite à cela la résolution mentionnée ci-dessus a été votée.

Question 2

*De quel délai légal dispose le canton pour rendre son rapport de conformité au Plan directeur cantonal et approuver le projet soumis ?*

Mme HENTSCH répond qu'il n'y a pas de délai prévu mais dans ces dispositions légales le temps peut varier et il est surtout important d'éviter la formulation de réserve par le Conseil d'Etat, lorsque ce dernier doit approuver le document. Il est souhaitable d'arriver à un point où le projet peut être approuvé.

Question 3

*Selon les informations dont on dispose actuellement la commune et les contacts qu'elle entretient régulièrement avec les autorités cantonales compétentes, à quelle date le nouveau plan directeur d'Anières devrait entrer en force.*

Mme HENTSCH répond que, ne sachant pas si cela est voulu ou s'il s'agit d'une belle coïncidence, cela sera fait le lendemain de cette séance du Conseil municipal. Le dossier est donc inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Etat de demain et la décision sera publiée le jour même dans le communiqué de presse du Conseil d'Etat, que Mme HENTSCH invite l'assemblée à consulter.

M. le Président remercie Mme HENTSCH pour ses réponses.

M. le Président cède la parole à Mme BÉRY qui, après avoir remercié Mme HENTSCH pour ses réponses très exhaustives, souhaite poser une question orale.

Elle revient sur la politique de stationnement et sur les panneaux d'interdiction installés cet été sur plusieurs chemins communaux, sans préavis. Ces zones manquent déjà cruellement de place et elles sont éloignées des parkings publics. Aujourd'hui les habitants, les artisans, les visiteurs ne savent pas où se garer.

Mme BÉRY demande si les verbalisations vont reprendre en novembre, comme annoncé par M. le Maire, car avant de sanctionner il faut proposer et à ce jour aucune alternative concrète n'a été mise en place, même si une première ébauche a été présentée en commission assainissement. Les artisans, jardiniers, couvreurs, piscinistes, personnel de maison, ont besoin d'accéder aux domiciles et de décharger leur matériel. Les visiteurs doivent eux aussi pouvoir stationner sans craindre une amende. Mme BÉRY demande donc s'il est possible de suspendre temporairement ces interdictions, le temps de mettre en œuvre des solutions adaptées.

Par ailleurs, plusieurs pistes mériteraient d'être étudiées, parmi lesquelles, comme discuté au sein de son groupe, relancer le dialogue avec la clinique Les Hauts d'Anières sur le chemin des Courbes, pour limiter le stationnement abusif lié à un manque de places pour le personnel. Il s'agit non seulement de stationnement mais également de vivre et travailler dans le village sans devoir subir de « persécutions ».



M. le Maire informe Mme BÉRY qu'il a répondu aux pétitionnaires lundi passé par courrier, qu'ils auraient dû recevoir hier ou aujourd'hui, afin de les informer que la suspension des verbalisations sera maintenue jusqu'à la mise en place des nouvelles places de stationnement.

M. le Maire ajoute que les dispositions nécessaires seront adoptées au plus vite, afin d'optimiser les places de parking, pour lesquelles il faut effectuer une étude, puis la soumettre au Département (OCT).

En ce qui concerne le stationnement des entreprises pour la décharge du matériel, la police municipale sait faire preuve de compréhension.

Pour ce qui a trait aux discussions avec la clinique Les Hauts d'Anières, M. le Maire est bien conscient des difficultés. Il rappelle que lorsque la clinique a été construite, la réalisation d'un parking pour le personnel était prévue mais en lieu et place de celui-ci il a ensuite été décidé de procéder à l'agrandissement de la clinique.

Au vu de ce qui précède, M. le Maire estime qu'il n'est pas du ressort de la commune de construire des parkings pour le personnel de la clinique.

Des discussions entre M. le Maire et la clinique ont déjà eu lieu et des pistes ont été évoquées, telles que la réalisation d'un plan de mobilité ou le covoiturage. La solution n'est pas simple.

M. le Président remercie M. le Maire.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à M. GIROUD qui, à défaut du point « divers » à l'ordre du jour, en profite pour revenir, comme l'avait fait Mme IMHOFF lors de la séance précédente, sur une intervention qu'il avait faite concernant la révision du règlement du Conseil municipal.

Au cours de l'avant-dernière séance du Conseil municipal des discussions concernant la possibilité ou non de voter sur les questions orales ont eu lieu.

Mme IMHOFF avait effectué des recherches et constaté que, durant la législature 2020-2025, il n'y avait pas eu de vote à ce point à l'ordre du jour.

Grâce à quelques aides extérieures, M. GIROUD a constaté que des votes ont eu lieu le 19 janvier 2010 et le 27 octobre 2009.

Il est vrai que, dans les années 2009-2010, le point à l'ordre du jour n'était pas « questions orales ou écrites » mais « propositions et questions ». A l'époque chaque Conseiller municipal pouvait faire une proposition, la soumettre et la voter sur le siège.

Entre-temps l'ordre du jour du Conseil municipal a été changé, le point est devenu « question écrites ou orales » et le vote sur des propositions des Conseillers municipaux a été interdit.

Les conseillers en ont pris note et ils ont respecté le règlement, indique-t-il. Toutefois, cela était dans l'ADN d'Anières il y a 15 ans en arrière et pourrait être remis en vigueur à l'issue des discussions qui seront prochainement menées sur la révision du règlement du Conseil municipal conclut-il.

M. le Président remercie M. GIROUD pour son intervention.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à M. GUBELMANN qui, tout en n'ayant pas de pouvoir de représentation, imagine que les habitants du hameau de Bassy, qui sont représentés dans le public de ce soir, aimeraient remercier les travaux qui ont été effectués. Il fait remarquer qu'une grande différence en termes de vitesse des véhicules qui traversent le hameau a été agréablement constatée, bien que certains véhicules ne respectent pas les limites.

Il faudrait informer les TPG que certains de leurs conducteurs de bus ne respectent pas le 30 km/h et parfois sont même dans une situation où ils risquent un retrait du permis.

M. GUBELMANN souhaiterait que ce modèle de limitation de vitesse soit reconduit où la densification est le plus importante.

M. le Président remercie M. GUBELMANN pour son intervention.



\*\*\*\*\*

La parole n'étant plus demandée M. le Président remercie le public de sa présence et demande à ce dernier de quitter la salle, avant de passer au point 12 de l'ordre du jour, soit le huis clos.

**Point 12 – Huis clos**

M. le Président ouvre le huis clos à 22h01 après avoir demandé d'arrêter l'enregistrement.

M. le Président ferme le huis clos à 22h08 L'enregistrement reprend.

---

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h08.

---

**Le Président du Conseil municipal :**

**Un Conseiller municipal :**

**La secrétaire du Conseil municipal :**



---

Procès-verbaliste : Marina RUBIERA



## Rapport de commission

Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** « Sociale, culture et loisirs »  
**Séance du :** lundi 12 mai 2025 à 19h30

---

### Manifestations

#### Fête des promotions

M. Lorenzi a fait le point sur la fête des promotions du 27 juin 2025 qui aura un format semblable aux années précédentes. Les enfants pourront bénéficier de beaucoup d'animations avec un programme bien chargé : auto-tamponneuses, châteaux gonflables, faucheuse gonflable, cocotier de grimpe, pêche à la ligne etc. L'APEA a eu également l'idée de réunir, si le temps le permet, tous les enfants avec des t-shirts des couleurs d'Anières et les placer pour former les lettres d'ANIERES et être repris par un drone depuis les airs, sur la route de la Côte d'Or. Il y aura un cortège dans les rues du village accompagné par l'Harmonie Douvainoise à 18h00 et suivi d'une partie officielle dans la salle communale.

#### Festival de La Bâtie

Au vu des échanges avec les responsables, le projet avance bien. Dans l'attente de l'autorisation du canton pour l'implantation du chapiteau sur la parcelle de l'Hospice, les organisateurs axent la communication sur certaines manifestations dont fait partie le cirque Trottola, considéré comme l'un des gros événements du festival.

#### Fête des 30 ans du Clos-des-Noyers

Il a été décidé de faire coïncider la célébration des 30 ans du Clos-des-Noyers avec la fête des voisins déjà fixée au 30 mai 2025.

## **Théâtre de Carouge**

Après entretien avec les responsables du Théâtre de Carouge, M. Lorenzi, précise qu'il sera proposé le même spectacle que l'année dernière qui a eu un grand succès, faute de pouvoir en produire un nouveau pour cette année.

## **Subventions**

Des informations ont été transmises aux commissaires concernant différentes subventions, **La Barje, La Lanterne magique et Dance Accademy Bellerive, Club en fauteuil roulant et Sky club de Meinier.**

Pour la proposition d'une subvention de CHF 10'000 pour l'association **Le Caré**, la commission s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

Pour l'aide à l'étranger, 4 demandes de subventions ont été présentées :

- Le Pont du Mali
- Nouvelle Planète
- Pharmaciens sans frontières Suisse
- Yélé d'Adzopé.

Une discussion est née au sujet de la légitimité de traiter des demandes des associations n'ayant pas de lien avec Anières. D'autre part, il y aura probablement de nouvelles demandes avec plus ou moins d'urgence.

M. Le Président propose d'interrompre la séance pendant 5 minutes, pour que les groupes puissent en discuter librement.

A la reprise deux propositions sont présentées :

**Ensemble pour Anières : 9'280.- pour le Pont du Mali**

**2'500.- pour les Pharmaciens sans frontières**

**2'000.- pour Yélé d'Adzopé**

**PLR & Le Centre :**

**9'280.- pour le Pont du Mali**

**4'500.- pour les Pharmaciens sans frontières**

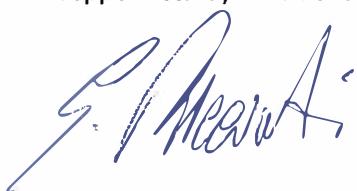
Après vote, la proposition d'Ensemble pour Anières est retenue.

Avant de clore la séance, **M. le Président** exprime qu'il a été honoré de siéger avec les commissaires pendant ces années et les remercie pour leur collégialité. Il a une pointe de nostalgie mais il se réjouit de pouvoir les retrouver dans le village au cours des différentes occasions.

**M. Pecaut** prend à son tour la parole pour exprimer tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec chacun des commissaires et loue le très bon travail produit. Il tient particulièrement à remercier les personnes de l'administration avec lesquelles il a travaillé : Céline, Laurianne, Sonia qui ont quitté et maintenant Ingrid et Olivier. Il termine en souhaitant une bonne continuation dans la commune.

Anières, le 10.10.2025

Giuseppe Ricciuti, Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. Ricciuti".



## Rapport de commission

Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** « Sociale, culture et loisirs »  
**Séance du :** mardi 9 septembre 2025

---

### Auditions :

Nous avons reçu Mme Devenoge de l'Association LATMA. Dans un premier temps Mme Devenoge nous a présenté les projets déjà réalisés. Ceux-ci concernent essentiellement l'installation d'eau potable dans plusieurs écoles en Equateur et au Pakistan. La Commune est le principal soutien de l'association.

Une nouvelle subvention est demandée pour un projet dans la province de Zamora (Equateur), province dont l'eau et la terre sont contaminées par les exploitations minières. Les habitants de ces régions ont besoin de nouvelles semences et de machines agricoles. Il faudra aussi mettre en place un système de filtrage pour l'eau.

### Elections :

Avant de poursuivre la séance, nous avons procédé à l'élection de la présidence et de la vice-présidence de la commission.

Il s'agit de Mmes Imhof et Béry.

### Présentations :

Mme Ingrid Martin, responsable des subventions et M Olivier Lorenzi, responsable des manifestations, se présentent brièvement et présentent également leur travail.

Suite à cette présentation, Mme Chavaz, responsable des finances, nous parle des fonds d'aide en Suisse et d'aide à l'étranger.

L'ajustement du fonds intervient lors du bouclage des comptes. Si les montants engagés au cours de l'exercice dépassent les montants prévus au budget, le fonds est diminué de la différence. À l'inverse, si les montants engagés sont inférieurs aux montants budgétés, le fonds est augmenté du montant correspondant. La commission devra décider, lors d'une prochaine séance, si elle souhaite l'abroger afin d'attribuer uniquement les montants

budgétés. Maintenir l'utilisation actuelle de cette réserve ou l'abroger afin de limiter les attributions aux seuls montants prévus au budget.

Les montants accordés pour les différentes rubriques de subventions se définissent lors de l'élaboration du budget.

### **Subvention LATMA**

Nous revenons sur la demande de subvention de l'association LATMA. Le dossier complet n'ayant pas été remis à la commission, celle-ci décide de différer l'octroi de la subvention à une prochaine séance.

### **Patinoire :**

Une discussion a été ouverte sur le maintien ou non de la patinoire.

Arguments pour : bonne fréquentation, lieu de plusieurs événements, élément important de la vie du village, lieu d'implantation pourrait être bénéfique au restaurant Côté Vignes

Arguments contre : coût élevé (90'000.-), bilan écologique négatif, pas en adéquation avec la vision que la commune veut porter en termes d'empreinte carbone, achat « demandé » d'un cabanon plus grand et chauffé

La commission décide de maintenir la patinoire pour une saison avec une réflexion à entreprendre pour trouver une solution pour permettre des activités hivernales.

### **Manifestations :**

Les Promotions ont rencontré un vif succès.

La fréquentation de la fête du 1<sup>er</sup> Août est en baisse. On va chercher comment y remédier.

Le Festival de la Bâtie a donné entière satisfaction aux artistes, aux organisateurs et aux spectateurs.

### **Subventions :**

Mme Thibault-Bulliard nous fait part de la situation budgétaire. Il reste encore de l'argent pour l'aide en Suisse, mais les demandes sont nombreuses. L'aide à l'Etranger est en négatif, ainsi que la culture.

La commission a été informée des décisions du CA concernant l'octroi des subventions suivantes :

- |   |        |
|---|--------|
| - Société de la Restauration et du 1 <sup>er</sup> juin | 300.-  |
| - Fanfare de Meinier                                    | 1000.- |
| - Fanfare de Collonge-Bellerive                         | 2000.- |

- Joshua Schopfer	5000.-
- Association des caisses à Savons de Corsier	2000.-
- Sauvetages des faons Genève	500.-
- AnièRessources (selon convention)	7500.-
- Association Resiliam (aide de législature)	15000.-
- Théâtre en campagne (aide de législature)	2000.-
- Commune de Blatten	3000.-

**Aînés :**

Une sous-commission a été formée. Elle se compose de 5 membres : Mmes Béry, Schauenburg, Pordes, Imhof et M. Cloché.

Anières, le 11 octobre 2025

Nicole Imhof, Présidente



**Commune d'Anières**

---

**Fondation la T'Anières**

**Conseil de Fondation du mercredi 9 avril 2025**

---

**Le Conseil de Fondation de la T'Anières s'est réuni le mercredi 9 avril 2025 et a traité des points suivants :**

**Accueil et approbation du PV**

Le procès-verbal du Conseil de Fondation du 6 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Présentation, approbation et rapport des comptes 2024**

M. Chave passe en revue les comptes 2024 (charges et revenus) en apportant toutes les explications requises.

Le total des charges s'élève à CHF 1'045'988.-, soit une économie de CHF 80'353.- par rapport au budget. Celle-ci est due majoritairement aux postes suivants : dépenses RH, charges d'exploitation, charges d'animation et matériel.

Le total des écolages s'élève à CHF 236'262.-. Ils sont inférieurs au budget de CHF 3'738.-, soit 1,55 % de recettes en moins. La T'Anières a accueilli un tout petit peu moins d'enfants que prévu. La différence équivaut à un enfant sur l'année scolaire.

La subvention financière de la commune d'Anières s'élève à CHF 692'112.- en plus de la subvention en nature de CHF 105'000.- pour le loyer. La subvention financière est ainsi de CHF 81'229.- inférieure au montant mis au budget.

Après la lecture du rapport des réviseurs, le Conseil de fondation approuve à l'unanimité les comptes 2024.

**Validation du règlement 2025-2026**

Mme Bettex explique les modifications du règlement. Les tarifs, qui avaient été validés lors du Conseil de Fondation du 6 novembre 2024 sont annexés au règlement.

La méthode de calcul qui a été retenue est celle qui se pratique à l'Île aux Mômes, ce qui a l'avantage d'offrir la même approche.

L'objectif de ces modifications tarifaires est de répondre aux recommandations de la Fondation pour le Développement de l'Accueil Périscolaire afin de garantir des tarifs assez bas pour les petits revenus et plus élevés pour les hauts revenus, avec une grille plus fine et plus adaptée aux revenus des parents.

L'objectif est aussi de se rapprocher des tarifs, ramenés à l'heure, des îles aux Mômes.

A l'unanimité, le Conseil de Fondation valide le règlement 2025-2026.

**Les inscriptions pour la rentrée 2025-2026**

Cette année, la T'Anières a reçu beaucoup de demandes. L'espace de vie enfantine (EVE) décloisonné est quasi complet et il ne reste plus qu'une journée, le mercredi. Deux matinées ont été bloquées pour un enfant AIS mais, pour l'instant, la direction n'a reçu aucune demande du foyer. Des demandes continuent à arriver à la T'Anières. Sur les 9 places de la garderie des tout-petits, les chiffres sont les suivants : 8 le lundi, 6 le mardi, 6 le mercredi, 7 le jeudi et 6 le vendredi.

La Présidente rappelle que selon les statistiques du SRED, le nombre d'enfants entre 0 et 4 ans a bien augmenté à Anières. M. Chave confirme que selon le SRED, il y avait 73 enfants entre 0 et 4 ans sur la commune en 2023, contre plus de 90 en 2024.

### **Vie de la T'Anières**

L'équipe de la T'Anières propose de nombreuses animations, notamment pour cette fin d'année scolaire :

- Un café des parents sur le temps d'accueil pour l'EVE décloisonné en avril
- Un café des parents pour la garderie des tout-petits après les fêtes de Pâques
- Des chasses aux œufs
- Des visites de l'école et des rencontres avec les classes de 1P/2P en mai-juin en vue de la rentrée scolaire
- Une course d'école au bois de la Bâtie avec les grands en fin d'année scolaire
- La fête des promotions

### **Les 20 ans de la T'Anières**

La T'Anières fêtera ses 20 ans le samedi 6 septembre. Il y aura un petit événement de type café-croissants et des portes ouvertes à la population ce jour-là. Puis une cérémonie officielle marquera cet anniversaire, notamment en présence des anciennes collaboratrices, de l'architecte, des représentants de l'Île aux Mômes, des magistrats en charge de la petite enfance des communes voisines, de M. Chave entre autres.

Caroline DOMBRE  
Vice-présidente



## Rapport de délégation

Commune d'Anières

---

### Rapport de début de législature 2025-2030 – Pompiers – Délégation au feu

---

Ayant été nommée déléguée au feu pour cette législature 2025-2030, je me suis rendue avec M. le Maire le mercredi 25 juin 2025, afin d'être présentée à la Compagnie, qui avait un exercice ce jour-là.

J'ai pu visiter l'ensemble des locaux de la caserne, ce qui était très intéressant.

La Compagnie compte 30 membres au 13 juillet 2025, dont 2 femmes, mais reste toujours ouverte à de nouveaux recrutements.

Depuis cette date, la Compagnie a assuré :

- La garde des Promotions de l'école le vendredi 27 juin 2025.
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2025, les pompiers sont intervenus au 115, rte de Chevrens pour une grosse branche tombée sur la route et qui bloquait la circulation. Heureusement, aucun blessé.
- Durant l'été, les pompiers ont procédé à la remise de bouteilles d'eau aux administrés les plus âgés et vulnérables, ceci à 2 reprises pendant les périodes de canicules.
- La Compagnie a également été sollicitée pour la fête nationale du vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 à Chevrens.
- En fin de journée le dimanche 31 août 2025, une intervention a été nécessaire dans une villa au 278, rte d'Hermance pour une inondation.
- Le samedi 11 octobre 2025, la Compagnie a été convoquée pour un exercice.

Pour rappel et vous le verrez dans le compte rendu administratif et financier 2024, le rapport d'activités 2024 de la Compagnie, par le chef de Corps et Capitaine Fabrizio MAGGIOTTO. Il est à relever qu'environ 3000 heures ont été fournies par la Compagnie durant cette année, ce qui correspond en moyenne, à une centaine d'heures par sapeur pompier.

Je tiens à les remercier vivement de leur engagement et sympathie durant leurs interventions.

Dominique LAZZARELLI

Conseillère municipale – Déléguée au feu dès le 1<sup>er</sup> juin 2025.



**Commune d'Anières**

---

**Commission Assainissement, routes, sécurité, développement durable**

**Séance du 17 juin 2025**

---

Les points suivants ont été traités lors de cette séance:

**1. LC 02 111, art. 60 alinéa 4 du Règlement du Conseil municipal - Election de la Présidence et de la Vice-Présidence**

M. Guy Musy est élu Président de la commission à l'unanimité moins l'abstention de l'intéressé.

M. Cédric Arnaud est élu Vice-Président de la commission à l'unanimité moins l'abstention de l'intéressé.

**2. Mobilitri – Point de situation – Présentation par MM. Wassmer et Meyer – Invités : pour Mobilitri MM. Pradervand, Mooijman, Girod et M. Saeuberli du bureau CSD**

En préambule, M. Le Maire a informé la commission des informations suivantes concernant Mobilitri: Mobilitri est un ESREC mobile pour collecter les encombrants dans la région Arve et Lac. Il a été créé car le canton n'a pas créé d'ESREC fixes sur cette région contrairement à d'autres zones. Sept communes ont signé pour prolonger le dispositif trois ans, tandis que Cologny, Vandoeuvres, Choulex, Gy s'en sont retirées. Lors des dernières élections municipales, le retour de la collecte des encombrants au porte-à-porte figure dans plusieurs programmes électoraux des partis aniérois. De ce fait, M. Le Maire n'a pas encore signé le prolongement de Mobilitri et a souhaité préalablement en discuter avec les commissaires, tout en soulignant que le retrait d'Anières augmenterait les coûts pour les autres communes.

Pour commencer, M. Girod a expliqué que cette déchetterie mobile a été créée en 2020 faute de déchetterie fixe sur la rive gauche. Mobilitri est un ESREC collectant encombrants et déchets spéciaux, avec un volet solidaire pour le réemploi. Ce dispositif fonctionne 4 jours par semaine. Après un appel d'offres, Mobilitri a été retenu en 2025; sept communes y participent déjà et une huitième est intéressée. Le dispositif, déficitaire à ses débuts reste moins coûteux que le porte-à-porte, dont les coûts ont fortement augmenté avec la nouvelle législation.

Ensuite, M. Sauberli du bureau CSD a expliqué à la commission qu'en 2024, Anières a réalisé 21 % d'économies grâce à des coûts de traitement plus bas. Le Maire a précisé que le maintien des ESREC fixes devient incertain faute de financement. M. Girod a rappelé que le fonds cantonal des déchets, alimenté par l'incinération, s'affaiblit avec l'augmentation du tri.

Pour terminer, il a été précisé que la décision finale de prolonger Mobilitri sera prise par le Conseil administratif.

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025**

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 a été adopté avec remerciements à son auteure.

**4. Place du bas – Information - Présentation par M. Grillet**

M. Grillet a expliqué à la commission la répartition entre domaine public cantonal et communal. Le Maire a précisé que le canton refusait initialement de partager les coûts, ce qui n'est plus d'actualité. Les places de parking seront supprimées mais compensées.

**5. Hameau de Veigy – Création d'une zone 30km/h – Information - Présentation par M. Grillet**

M. Grillet a informé la commission que dans le but de sécuriser cette zone, des aménagements spécifiques ont été réalisés pour apaiser la circulation. Le financement a été pris en charge à hauteur de 50 % par la commune de Corsier. Le coût total s'élève à un peu moins de CHF 8'000.- par commune.

## **6. Plan climat communal – Information – Présentation par Mme Destrez**

Mme Destrez a présenté un point de situation sur la mise en œuvre du plan climat communal.

## **7. Subventions communales énergétiques – Information – Présentation par Mme Destrez**

Mme Destrez a présenté un point de situation sur les subventions communales énergétiques

Concernant les subventions, 13 % du budget ont été utilisés en 2024 depuis le début du programme en septembre 2024.

## **8. Divers**

- a) Route d'Hermance – passage piéton de la Marguerite

Suite au tragique accident qui est survenu au passage piéton de la Marguerite en mars 2025, M. Grillet a informé la commission de l'historique du traitement de ce dossier par la Commune.

- b) Route de Chevrens – Abaissement de la vitesse à 60km/h

M. Grillet a informé la commission de l'état d'avancement du projet d'abaisser la vitesse à 60 km/h sur la route de Chevrens.

Guy MUSY  
Président

## République et canton de Genève



## Rapport de commission

### Commune d'Anières

**COMMISSION :**

**Finances**

**Séance du :**

**Lundi 8 septembre 2025**

---

Cette séance est consacrée à deux thèmes principaux que Mme Marie CHAVAZ, comptable, présente successivement :

1. l'évolution des investissements du patrimoine administratif (PA) entre 2018 et 2023 ;
2. le plan décennal préparé par le Conseil administratif.

### 1. Évolution des investissements du PA 2018-2023

Cette présentation a été préparée à la demande du Conseil administratif, afin de permettre aux nouveaux commissaires de mieux appréhender l'historique des investissements communaux avant leur entrée en fonction. Elle vise également à mettre en perspective les résultats aniérois avec ceux de communes comparables.

Sur la période considérée, les investissements du PA se sont montés à près de CHF 43 millions. Le degré d'autofinancement était élevé. L'effort d'investissement a été multiplié par 5 entre 2018 et 2023 et représente plus du double de la moyenne des communes du canton. Les amortissements ordinaires, relativement stables sur la période grâce aux très importants amortissements complémentaires effectués, sont à un niveau proche des autres communes comparées, en dessous du seuil des 15 % du total des charges. La situation financière sur la période concernée est donc solide, mais résulte largement de revenus de l'impôt également élevés. Les chiffres 2024 montrent toutefois une forte baisse de la fiscalité, ce qui constitue un risque majeur pour l'équilibre financier de la commune, si le niveau d'investissement est maintenu à une telle hauteur.

On notera que, pour des raisons de comparaison avec les autres communes, la présentation excluait les investissements dans le patrimoine financier (PF) et se bornait à la période 2018-2023 (les comparatifs MCH2 pour toutes les communes genevoises n'étant disponibles qu'à partir de 2018 et manquant encore pour 2024). À la demande du Président de la commission, Mme CHAVAZ lui avait remis la liste de tous les crédits d'investissement votés (PA+PF) lors des deux dernières législatures afin de mieux appréhender l'ampleur de l'effort financier consenti. Selon ses calculs, l'ensemble des crédits votés sur la dernière décennie (2015-2025) se monte à CHF 157 millions (97 pour le PA et 60 pour le PF), dont près de CHF 88 millions ont été réellement dépensés au 31.12.2024. De plus, au vu du contexte financier tendu dans lequel entre Anières en ce début de législature et des arbitrages financiers qu'il faudra inévitablement opérer, le Président rappelle que l'art. 64 al. 1 let. c RAC prévoit l'examen des crédits d'engagement et des crédits complémentaires par la commission des finances et invite les commissions à référer leurs préavis à la commission des finances avant que ceux-ci ne soient transmis au Conseil municipal pour décision.

### 2. Plan décennal 2025-2034

Le plan décennal présente la situation financière de la commune pour la période 2025-2034. Il comprend :

1. une projection du compte de résultats ;
2. un plan de trésorerie ;
3. les crédits bruts votés lors des précédentes législatures qui entraînent des dépenses entre 2025 et 2034 ;
4. les nouveaux projets d'investissement que l'exécutif entend faire voter par le Conseil

municipal durant les 10 prochaines années.

Deux variantes sont présentées, l'une «ambitieuse», l'autre «allégée», qui se distinguent uniquement par le nombre de projets retenus au point 4. Ces variantes ne constituent à ce stade que des intentions et sont soumises au secret de la commission. Pour qu'elles deviennent réalité, elles nécessiteront des préavis en commission, puis des votes au Conseil municipal.

L'exercice permet cependant aux commissaires de prendre connaissance des contraintes financières attendues et de la marge de manœuvre assez mince dont dispose la commune. Dans les deux variantes présentées, tous les exercices bouclent sur des pertes et la trésorerie est fortement réduite (certes, dans une moindre mesure dans la variante allégée). Pour l'exécutif, un changement de paradigme s'est opéré très rapidement (forte baisse de la fiscalité, forte hausse de la participation à la péréquation intercommunale, participation probable à la péréquation intercantonale) qui nécessite aujourd'hui d'avoir une vue d'ensemble des engagements financiers afin de les prioriser.

Signature : Blaise Giroud, Président



Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** Finances  
**Séance du :** Lundi 6 octobre 2025

---

La séance a pour objet deux sujets principaux :

1. l'audition de la fiduciaire et du réviseur des comptes 2024 de la Fondation pour le logement ;
2. la révision du règlement du Conseil municipal.

### 1. Comptes 2024 de la Fondation pour le logement

La commission auditionne MM. Franco Luvisotto, réviseur de Berney Associés, et Antoine Pierroz, comptable de la fiduciaire SFER. Les comptes 2024 ont été renvoyés en commission afin de clarifier l'évolution de l'actif immobilisé (la ferme dite de l'Astural sise 100, route de Chevrens) depuis son acquisition en 2020 qui a connu une augmentation de CHF 873 582 entre fin 2020 et 2024, alors que le projet de démolition/reconstruction qui devait le remplacer a été rejeté par la population le 24.11.24. Valorisé au 31.12.24 à CHF 3 377 582, ce bien semblait à certains membres de la commission largement surévalué.

Afin de préparer la séance, deux commissaires et le président de la commission ont notamment eu accès au grand livre de la Fondation pour les exercices 2020 à 2024 :ils ont ainsi compris que l'augmentation de la valorisation résultait intégralement de l'activation de toutes les charges en lien avec le bâtiment. Pour faciliter la compréhension des commissaires, il a été dressé un tableau récapitulatif qui résume ces dépenses en une quinzaine de catégories (ex. honoraires d'architecte, travaux électriques, études techniques, etc.) présentées sur les 5 exercices concernés.

M. Pierroz explique que le plan comptable MCH2 s'applique à la Fondation de droit public et qu'il prévoit effectivement l'activation de toutes les charges en lien avec le projet de reconstruction du bâtiment. Tout de même, certains frais activés semblent constituer des charges qui auraient dû être requalifiés ainsi par le réviseur. Celui-ci répond que la totalité de ces frais n'atteint pas le seuil de matérialité, fixé par lui à CHF 40 000, au-dessous duquel il n'opère aucune correction, bien qu'il reconnaise que certains frais auraient pu être comptabilisés en charges.

Alors qu'un tableau récapitulatif expliquant la variation de l'actif immobilisé figurait en annexe des comptes 2021, il est demandé pourquoi ce tableau ne figure pas dans les annexes à partir de 2022, alors qu'il est essentiel à la bonne compréhension du public. Les personnes auditées expliquent qu'il ne s'agit pas d'une obligation du SAFCO et que le conseil de Fondation n'a pas demandé à ce que ce tableau continue d'être annexé aux comptes.

À la question de savoir si une réévaluation du bien s'imposait suite à l'abandon du projet, le réviseur répond que ce travail sera de toute manière effectué à la liquidation de la Fondation intervenue 6 mois plus tard, le 5.6.2025. Effectuer ce travail au 31.12.24 aurait certes été possible, mais aurait signifié le faire à double dans un très bref laps de temps et aurait entraîné des coûts supplémentaires inutiles. Il est fait remarquer que, pour le public, l'attente n'est pas de 6 mois, mais d'une bonne année, car les comptes de liquidation ne seront publiés qu'à l'automne 2026.

Dans la mesure où la valorisation actuelle se situe proche de l'estimation d'un architecte à CHF 3 080 000, le réviseur ne voit pas de problème avec la présentation actuelle des comptes. On lui fait remarquer que celle-ci se fonde sur un projet de construction qui a pris soudainement fin le 24.11.24 et qui valorise le terrain à plus de CHF 1900/m<sup>2</sup>, ce qui paraît exagéré pour

l'emplacement concerné en zone hameau lorsqu'on sait que le prix des terrains à Anières hors zone lac varie entre CHF 1200 et 2200 le m<sup>2</sup>. Le réviseur ne souhaite pas commenter cette estimation mais comprend qu'il sera dans l'intérêt de la commune de reprendre cet actif à une valeur de liquidation bien inférieure.

Suite à l'audition, la commission procède ensuite au vote sur le préavis des comptes et leur renvoi au Conseil municipal pour approbation. Par 4 voix pour et 2 abstentions (obligatoires en vertu de l'art. 35 du Règlement du Conseil municipal d'Anières), les comptes sont préavisés favorablement.

## **2. Révision du règlement du Conseil municipal**

Suite au renvoi du règlement en commission par le Conseil municipal lors de sa séance extraordinaire du 23 septembre, tous les groupes ont été invités à transmettre leurs propositions de modification à la secrétaire générale. Cette dernière les a consolidées dans un tableau synoptique. La plupart des suggestions de révision proviennent du groupe PLR Anières qui a proposé une révision totale, alors que deux autres groupes ont fait des propositions ponctuelles et qu'un groupe n'a soumis aucune proposition.

L'intention de départ du PLR n'était pas la révision totale, mais afin de gagner du temps lors de la révision de certains articles, il a paru plus efficace de recopier des formulations extraites des règlements en vigueur d'autres communes (Collonge-Bellerive, Corsier, Cologny et Versoix) et donc déjà approuvées par le SAFCO. En se confrontant à ces règlements qui ont tous été révisés récemment, il est cependant apparu que la structure du règlement d'Anières était assez datée et incomplète. De plus, au niveau formel, plusieurs tournures pouvaient être améliorées pour être plus neutres au niveau du genre utilisé. Finalement, il a semblé opportun de saisir cette occasion pour moderniser notre règlement, c'est pourquoi les changements proposés sont nombreux, bien que la grande majorité soit purement d'ordre formel et ne change en rien la pratique aniéroise. Demeurent tout de même quelques changements matériels d'importance qui nécessitent une discussion entre les commissaires.

La révision du règlement est ensuite discutée article par article. Au terme de la séance, les articles 1 à 18 du nouveau règlement ont pu être traités. Les modifications essentielles feront l'objet d'un rapport séparé lorsque le règlement intégral sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

Signature : Blaise Giroud, Président



Commune d'Anières

---

**COMMISSION :**      **Urbanisme et constructions**  
**Séance du :**      **Mardi 16 septembre 2025**

---

La séance s'est tenue à la Mairie d'Anières sous la présidence de M. Mathias Zinggeler, en présence des membres de la commission, Monsieur Thomas Krähenbühl remplaçant Monsieur Alexandre Soucas, de Monsieur Eric Barthole, de Monsieur Marc Eudier, et de Madame Claudine Hentsch, Conseillère Administrative.

Six points principaux ont été abordés lors de cette commission :

1. Information concernant le projet de modification de zone "En Bézaley"

Une présentation a été faite sur l'éventuelle révision de zone en évoquant les données de base de la modification envisagée. En cas de déclassement, l'aménagement passerait par un mandat d'études parallèle dont la composition du jury a été discutée. Des exemples de projets en zone 4B ont été présentés. La discussion a porté sur le rôle du Grand Conseil et du canton dans le processus de déclassement, ainsi que sur la coordination avec les besoins communaux en équipements publics.

2. Présentation concernant un crédit d'étude pour le projet de "Restaurant scolaire"

Le crédit d'étude d'un montant de CHF 355'000.- a été présenté. Il a pour objet les phases SIA 31 à 33 d'un projet de surélévation du bâtiment Swisscom pour y installer le restaurant scolaire. Il est précisé que des cuisines ne sont pas nécessaire vu le fonctionnement du restaurant scolaire. Sont envisagés des réfectoires et une salle permettant de réchauffer des plats. Les échanges ont porté sur le coût élevé du projet, la pertinence du site envisagé, et la possibilité d'alternatives, notamment la transformation du bâtiment provisoire actuel sis au bas de la zone sportive des tennis. Plusieurs membres ont insisté sur l'urgence du besoin tout en soulignant les contraintes budgétaires de la commune. L'idée d'étudier une solution provisoire plus rapide et moins coûteuse a été évoquée. La commission a convenu de ne pas préaviser le projet pour l'instant et d'attendre des compléments d'analyse.

3. Informations concernant l'avancement du projet de stade des Ambys

Le point a porté sur l'état d'avancement du projet intercommunal avec Corsier et Hermance. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la capacité financière de la commune et la cohérence des engagements pris. La discussion a également porté sur la gouvernance du projet, le rôle des différentes communes partenaires et la coordination avec la commission des Finances. Il a été convenu de poursuivre les échanges sur la priorisation budgétaire.

4. Informations concernant l'avancement du Projet "de Chevrens 100"

Deux scénarios – rénovation lourde ou démolition-reconstruction – ont été présentés sur la base du rapport d'Espace Suisse. La commission a demandé des estimations plus réalistes incluant les marges d'erreur usuelles. Le débat a mis en lumière les dimensions politiques du dossier et la nécessité d'auditionner le comité référendaire ainsi que les experts d'Espace Suisse pour clarifier les marges de manœuvre et rechercher un compromis acceptable.

## 5. Informations concernant le projet "Hermance 287–289"

La présentation a concerné les scénarios de rénovation énergétique de ces immeubles propriété de la commune. Il est précisé qu'il s'agit des biens propriété de la Commune présentant le plus mauvais score énergétique (IDC). Les coûts présentés pour les scénarios envisagés dépendent des niveaux de performance énergétique et du degré de rénovation des bâtiments (y compris technique et architecturale). Il est précisé que cette question a déjà fait l'objet d'un préavis de la commission urbanisme le 1<sup>er</sup> avril 2025, validant à l'époque le projet le plus complet et dispendieux. Vu toutefois les élections et nouvelles compositions de la Commission et du Conseil municipal, l'administration a proposé de resoumettre la question à la Commission, ce qu'elle a accepté. La discussion a porté sur la rentabilité des investissements, la conformité légale et les responsabilités de la commune en matière d'entretien du patrimoine immobilier. La commission a souhaité disposer d'un inventaire global du parc immobilier communal et de ses rendements afin de mieux hiérarchiser les priorités.

## 6. Informations concernant le projet "Bulle du tennis"

Le coût estimatif a été revu à la baisse. La commission a salué l'effort d'optimisation et a suggéré de nouvelles comparaisons d'entreprises et de solutions techniques, notamment sur le stockage et le chauffage. L'accès PMR a également été discuté. L'importance de la coordination avec d'autres projets (éventuel restaurant scolaire, sécurité incendie, accessibilité) a été relevée. Des contre-offres vont être demandées dans le but de faire encore baisser les coûts. Les commissaires ont grandement salué le travail de l'administration ayant permis une réduction drastique des coûts envisagés.

Signature : Mathias Zinggeler, Président



Commune d'Anières

---

**Commission Assainissement, routes, sécurité, développement durable**

**Séance du 23 septembre 2025**

---

Les points suivants ont été traités lors de cette séance:

**1. Mobilitri – point de situation – présentation par Messieurs Wassmer, Girod, Pradervand et Moijman.**

La commission a poursuivi son examen de la gestion des déchets, en comparant le dispositif Mobilitri à la levée des encombrants en porte-à-porte.

Mobilitri, mis en place en 2019 comme solution mobile innovante en l'absence d'ESREC fixe sur la rive gauche, est aujourd'hui soumis à un nouvel appel d'offres cantonal. Le maintien du dispositif dépend du nombre de communes participantes (au moins six).

Les échanges ont porté sur :

- L'évolution des coûts, liée à des exigences cantonales plus strictes en matière de tri, de transport et de valorisation des déchets.
- La complexité logistique, chaque type de déchet devant être collecté séparément (bois, ferraille, encombrants, électronique).
- Le manque d'infrastructures fixes sur la rive gauche, rendant Mobilitri utile malgré son coût.
- Les contraintes d'accès à des terrains communaux pour une déchetterie fixe.
- Les impacts sociaux, certains membres soulignant que la levée à domicile est plus pratique pour les habitants à mobilité réduite, tandis que d'autres rappellent les problèmes d'incivilité et d'encombrement sur la voie publique.
- La perception du dispositif, considéré par une partie de la population comme un lieu d'échange, mais jugé coûteux et peu circulaire par d'autres.
- La commission a souhaité disposer d'ici la prochaine séance :
  1. d'un tableau comparatif des avantages et inconvénients entre Mobilitri et le porte-à-porte (incluant les coûts estimés) ;
  2. d'une analyse de la gestion des déchets spéciaux dans les deux hypothèses ;

La décision sur la poursuite ou non du partenariat avec Mobilitri devra être prise au mois de novembre 2025, afin de pouvoir, le cas échéant, lancer un nouvel appel d'offres pour 2026.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025**

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 a été adopté sans remarques avec remerciements à son auteure.

### **3. Mise en œuvre vidéosurveillance parkings et éco points – crédit de réalisation – présentation par M. Grillet**

M. Grillet a présenté aux membres de la commission la mise en œuvre de la vidéo surveillance dans les parkings communaux et les écopoints.

Suite à cette présentation, les échanges ont porté sur les aspects techniques des futures installations, notamment l'utilisation de caméras provisoires à l'écopoint de la Côte-d'Or, justifiée par le caractère temporaire du site et la volonté de limiter les coûts. Des questions ont également concerné la différence de résolution entre les caméras et leurs capacités de vision nocturne, avec la précision que tous les sites seront progressivement équipés de modèles dotés de cette fonctionnalité. La commission a pris note de l'efficacité déjà constatée du dispositif installé à la Côte-d'Or, ayant permis de résoudre plusieurs incidents.

En conclusion, les membres ont été invités à se prononcer sur un crédit de réalisation de CHF 87'000.– pour la mise en place du système de vidéosurveillance des parkings souterrains et des écopoints communaux.

La commission, à l'unanimité des voix, a préavisé favorablement l'engagement d'un crédit de réalisation de CHF 87'000.– pour la mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance pour les parkings souterrains et les éco-points communaux.

### **4. Préavis concernant la 4<sup>ème</sup> mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 – volet décharge – décision rapport – présentation par M. Grillet**

La commission a examiné la 4<sup>ème</sup> mise à jour du Plan directeur cantonal, en particulier les cartes relatives aux gravières, décharges, traitement des déchets minéraux et projets à incidences environnementales.

La commune est concernée par une zone déjà inscrite dans la 3<sup>e</sup> mise à jour comme décharge de type A. Dans la nouvelle version, ce périmètre est élargi et requalifié en décharge de type A (B), doublant ainsi la surface initiale. La décharge de type A concerne uniquement des terres non polluées, tandis que la catégorie A (B) permettrait des dépôts de matériaux plus variés.

Des échanges ont porté sur les modalités d'accord entre propriétaires, le plan directeur reflétant avant tout des intentions d'aménagement. Il a été relevé que la décharge projetée impacterait les sentiers de promenade voisins et risquerait de contredire les futurs aménagements de sécurisation à la douane. La commune demande que l'accès à la décharge se fasse par la route de Thonon plutôt que par celle de l'Hospice.

La commission a également insisté sur la nécessité de préserver les bocages, arrachés au fil des décennies, et de reconstituer des couloirs biologiques selon le plan de synthèse du PDCOM.

Les discussions ont permis de préciser plusieurs points :

1. La commune refuse l'extension de la décharge en type A (B).
2. En cas de passage en force du canton, la commune exige que l'accès se fasse par la route de Thonon.
3. Les recommandations devront être reformulées pour éviter toute ambiguïté laissant entendre une acceptation du projet par la Commune.

Enfin, la commission a approuvé à l'unanimité les cinq recommandations présentées par l'administration, qui feront l'objet d'une résolution au Conseil municipal.

### **5. Création d'un passage pour piétons sur la route de Chevrens à la hauteur du chemin de Bézaley – information – présentation par M. Grillet**

M. GRILLET a présenté à la commission un avant-projet d'aménagement qui a fait l'objet d'une validation de l'Office cantonal des transports ainsi qu'une estimation des coûts.

### **6. Accompagnement énergétique et subventions - point de situation – présentation par Mme Destrez**

Mme DESTREZ a présenté à la commission un bilan des 8 mois du programme d'accompagnement énergétique et des subventions communales.

## **7. Divers**

### a. Création stationnement chemin des Hutins

M. GRILLET a présenté à la commission l'avancement des démarches de l'administration sur ce dossier.

### b. Relocalisation stationnement & modération de trafic route de Chevrens / hameau de Bassy

M. GRILLET nous a informé, suite au crédit de CHF 134'000.– voté en décembre 2024 par le Conseil municipal, de la création de trois places de stationnement, d' îlots végétalisés et de la pose de signalisation définitive pour l'abaissement de la vitesse à 30 km/h.

Guy MUSY  
Président